

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le quatorze mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 2 Mai 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 23

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : Mme DESMOTS Isabelle- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre

ABSENTS : M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : Mme DESMOTS Isabelle à M. DAVID Gérard- Mme PHILIPPE Jocelyne à Mme DENIGOT Béatrice- M. PRAT Pierre à Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2018D48 : Tarifs des séjours courts ALSH ETE 2018

Comme chaque année, l'Accueil de Loisirs proposera en juillet et août 2018, des mini-camps pour les 3/6 ans, les 6/9 ans et les + de 10 ans.

Cette année, les séjours courts auront lieu pour les 3/6 ans au camping de Kerfalher à PÉNESTIN (56) du 8 août au 10 août 2018 avec pour thème « l'environnement », pour les 6/9 ans au camping municipal à SAINT-JUST (35) 24 juillet au 31 Juillet 2018 avec pour thème « la préhistoire », pour les + de 10 ans au camping municipal du Kerver à SAINT-GILDAS-DE RHUYS (56) du 31 juillet au 3 août 2018 avec pour thème « la voile ».

Il est proposé d'appliquer les tarifs figurant dans les tableaux en annexe de la délibération, tarifs élaborés en fonction du coût des différents séjours (transport, hébergement, repas, activités) et du Quotient Familial (QF).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces propositions tarifaires.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

Vu l'intérêt de proposer des séjours courts pendant les vacances estivales aux enfants,

Vu les tarifs proposés par le Service Enfance Jeunesse,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- Souscrit aux tarifs de séjours courts proposés par le service Enfance/Jeunesse et joints en annexe de la délibération,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour faire procéder à la mise en œuvre et à l'application de cette délibération.

Cette délibération annule remplace la délibération n°2018D46 visé le 16/05/2018

Pour extrait conforme,

Le Maire
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Budget prévisionnel séjour été 2018 - Plus de 10 ans. Thème: Voile

du 31 juillet au 3 août Presqu'île de Rhuys

DEPENSES					RECETTES	
DESCRIPTIF	PU	Nbre de pers	Nbre de jours	TOTAL		
Hébergement					Participation des familles (118€X12 enfts)	1416,00
- adultes (forfait) - animateurs		2	4			
- enfants (forfait)		12	4			
Total hébergement				242,00	PSO	
Activités					(0,54€X12 enftsX10HX4 jrs)	259,20
séance voile	19,00	12,00	2	456,00	Subvention CEJ (max 55% du reste	
Total activité				456,00	à charge)	492,14
Restauration						
	6,00	12,00	3,5	252,00	Reste à charge commune	402,66
Transport A/R				476,00		
Total				1 426,00		
Prix moyen /enfant				118,83		
Salaires bruts animateurs		Nbre animateurs	Heures*			
10,04 €/heure * + 10% de CP	11,00	2	52	1 144,00		
* correspond à l'indice majoré 325 (indice plancher) de rémunération dans la fonction publique territoriale						
Total encadrement				1 144,00		
total				2 570,00		2570,00

*10h/jour + 3h/nuit X 4 jours = 52h

PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

Nivillac et communes conventionnées

Budget prévisionnel séjour été 2018 - 3/6 ans. Thème: Environnement

du 8 au 10 août à Pénestin

DEPENSES					RECETTES	
DESCRIPTIF	PU	Nbre de pers	Nbre de jours	TOTAL		
Hébergement					Participation des familles (76€*12 enfnts)	912,00
- adultes (forfait) - animateurs		3	3			
- enfants (forfait)		12	3			
- brachement électrique						
- emplacement						
Total hébergement				171,10		
Activités					PSO (0,54€*12 enfnts*10h*3 jrs)	194,40
animation nature PEP	125,00		2	250,00		
Total activités				250,00	Subvention CEJ (max 55% du reste à charge)	601,53
Restauration:						
	6,00	12	2,5	180,00		
Transport A/R				312,00		
sous total				913,10	Reste à charge commune	492,17
Prix moyen /enfant				76,09		
Salaires bruts animateurs		Nbre animateurs	Heures*			
10,04 €/heure * + 10% de CP	11,00	3	39	1 287,00		
* correspond à l'indice majoré 325 (indice plancher) de rémunération dans la fonction publique territoriale						
Total encadrement				1 287,00		
total				2 200,10		2200,10

*10h/jour + 3h/nuît X 3 jours = 39h

PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

Nivillac et communes conventionnées

T1 de 0 à 560€	60 €
T2 de 561€ à 750€	65 €
T3 de 751€ à 900€	70 €
T4 de 901€ à 1100€	75 €
T5 1101€ et plus	80 €

Hors convention

116€ (sans reste à charge pour la commune)

Budget prévisionnel séjour été 2018 - 6/9 ans. Thème: Préhistoire**du 24 au 27 juillet à Saint Just (35)**

DEPENSES					RECETTES	
DESCRIPTIF	PU	Nbre de pers	Nbre de jours	TOTAL		
Hébergement					Participation des familles	
- adultes (forfait) - animateurs		2	4		95€*12enfants	1140,00
- enfants (forfait)		12	4			
Total Hébergement				146,20	PSO	
Activités					(0,54€X12 enfntsX10HX4 jrs)	259,20
Intervention CPIE Act Préhistoire	150,00		2	300,00		
Adhésion association CPIE	12,00		1	12,00		
Total activités				312,00	Subvention CEJ (max 55% du reste à charge)	487,85
Restauration:						
	6,00	12	3,5	252,00		
Transport A/R				432,00		
Sous total				1 142,20	Reste à charge commune	399,15
Prix moyen /enfant						
				95,18		
Salaires bruts animateurs		Nbre animateurs	Heures*			
10,04 €/heure * + 10% de CP	11,00	2	52	1 144,00		
* correspond à l'indice majoré 325 (indice plancher) de rémunération dans la fonction publique territoriale						
Total encadrement				1 144,00		
total				2 286,20		2286,20

*10h/jour + 3h/nuit X 4 jours = 52h

PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL**Nivillac et communes conventionnées**

T1 de 0 à 560€	75 €
T2 de 561€ à 750€	80 €
T3 de 751€ à 900€	85 €
T4 de 901€ à 1100€	90 €
T5 1101€ et plus	95 €

Hors convention

128€ (sans reste à charge pour la commune)

